

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2023**

**Convocation adressée aux
Conseillers par courrier le :**

07/11/2023

Effectif légal du Conseil : 23

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 23

Résultats du vote :

Voix « POUR » : 23

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 0

Transmission en Préf. , le
Publié, affiché, notifié, le

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le sept novembre par Madame le Maire, Mme DEVALLÉE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :

Mme DEVALLÉE Pascale, Maire, Mmes : FERRAND Claude, GOURON Claude, Mme BONZON Marie-Claude, HENNEQUET-ANTIER Christelle, ROUVRE Liliane, COMMUNAL Renée, DELALEUF Marie.
MM : LEBREC Michel, TARBÉ de SAINT HARDOUIN Patrice, MAZET Franck, CHAMPION Pierre, ROBIN Xavier, BONZON Sébastien, DEVALLÉE Victorien, FROGER David.

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Mme DUBRAY Françoise donne pouvoir à Mme ROUVRE Liliane
MERCIER Céline donne pouvoir à M DEVALLÉE Victorien
M SIMONIN Denis donne pouvoir à Mme DEVALLÉE Pascale
Mme LABREVOIT Sandrine donne pouvoir à Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle
M LESAGE Mathieu donne pouvoir à Mme COMMUNAL Renée
M LANDAIS Romain donne pouvoir à M ROBIN Xavier
Mme CHASLE Sophie donne pouvoir à M FROGER David

Etaient absents excusés :

Néant


Etaient absents non excusés :

Néant

Désignation du secrétaire de séance : conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M DEVALLÉE Victorien a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,



DELIBERATION N° 66 / 2023

CESSION CAMION MASCOT



Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu l'acquisition en 2000 du camion Renault Mascott pour un montant de 30 722.44 € sous le numéro d'inventaire MATVOIRIE2000/2,

Vu la proposition formulée par Renault Trucks, 1 rue Christian Huygens à TOURS de reprise à hauteur de 3 000 € ht,

Considérant que la réparation du véhicule sus-mentionné représente un coût élevé au regard de sa vétusté,

Considérant l'inscription de crédits budgétaires affectés à son remplacement,

L'exposé de Madame Claude FERRAND, adjoint aux finances, complété de Monsieur Victorien DEBALLÉE, conseiller délégué au service technique, entendu

décide, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité :

- De céder au prix de 3000 € le camion Renault Mascott,
- De procéder aux écritures comptables correspondantes de sortie de l'actif comptable communal ;
- D'autoriser Madame Le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette cession ;

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Victorien DEBALLÉE

Pascale DEBALLÉE